



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **Ital Peinture Sàrl**, Avenue de France 90, 1004 Lausanne
2. Date du prononcé de dissolution: 10.06.2017
3. Suspension de faillite: 30.06.2017
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 24.07.2017
5. Avance de frais: CHF 4'500.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision de la Présidente du Tribunal d'arrondissement de Lausanne du 10 juin 2017, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO, sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.  
But : la société a pour but tous travaux de peinture, d'isolation et de rénovation d'immeubles (pour but complet cf. statuts).

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne  
021/316.65.16  
1014 Lausanne Adm cant

03632341

